

- I. Situation météorologique
- II. Situation hydrologique
- III. État des cultures et Situation phytosanitaire
- IV. Pâturages, points d'eau et mouvement des animaux
- V. Situation Zoo sanitaire
- VI. Etat de la végétation
- VII. Situation halieutique
- VIII. Situation des marchés agricoles
- IX. Perspectives
- X. Avis et Conseils

Bulletin d'Information Agro-Hydro-Météorologique Décadaire

Décade du 21 au 31 octobre 2009

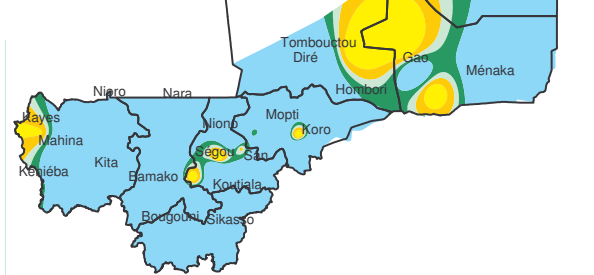
I- Situation météorologique

La situation météorologique au cours de la décade du 21 au 31 octobre 2009 a été caractérisée par le maintien de l'air humide sur le Centre et le Sud du pays.

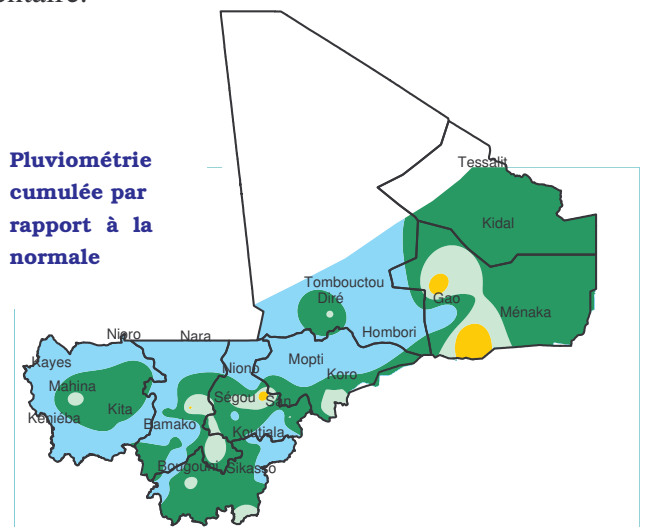
Les quantités de pluie recueillies pendant la période ont été excédentaires dans l'ensemble excepté les localités de Kayes, Ké-Macina, Badiangara, Ansongo, Bourem et Gourma-Rharous où elles ont été déficitaires.

Le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 31 octobre 2009 est dans l'ensemble normal à excédentaire.

Pluviométrie
décadaire par
rapport à la
normale

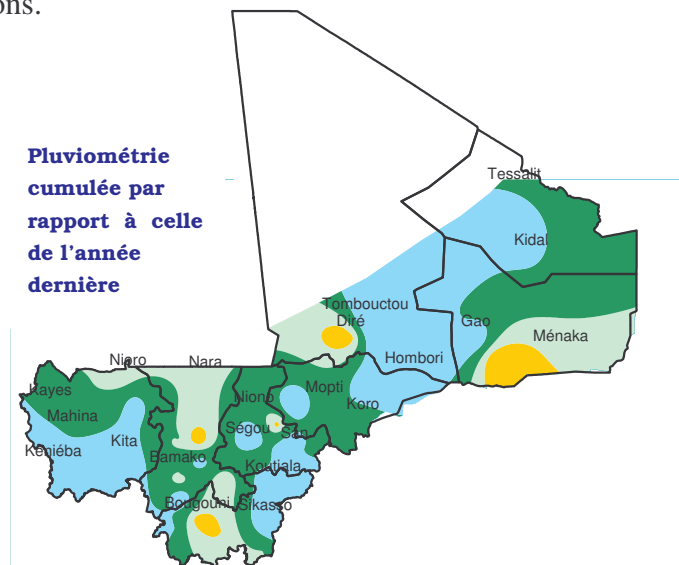


Pluviométrie
cumulée par
rapport à la
normale



Ce cumul est supérieur à celui de l'année dernière à la même période dans la plupart des stations.

Pluviométrie
cumulée par
rapport à celle
de l'année
dernière



	Très déficitaire		Normale
	Déficiente		Excédentaire
	Légèrement déficitaire		Pas de données

II- Situation hydrologique (non parvenue)

III –Etat des cultures et Situation phytosanitaire

D'une manière générale, les mil/sorgho, l'arachide et le riz sont aux stades de maturité-récolte ; le cotonnier à l'éclatement des capsules-récolte

La situation du criquet pèlerin a été caractérisée par une accalmie générale sur l'ensemble du pays. Aucune signalisation n'a été enregistrée au cours de la décade.

IV- Etat des pâturages, des points d'eau et le mouvement des animaux

L'état des pâturages, les conditions d'abreuvement, l'embonpoint des animaux et le niveau des productions animales sont satisfaisants dans l'ensemble.

Concernant les mouvements, la plupart des animaux sont dans les pâturages d'hivernage. Toutefois, une amorce de départ pour les déplacements internes et transfrontaliers est signalée dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou.

V- Situation zoo sanitaire

La situation zoo sanitaire a été marquée par la suspicion d'un foyer de Péripleurésie Contagieuse Bovine dans la région de Mopti (localité de Zéréma). Les prélèvements de fragments de poumons ont été envoyés au Laboratoire Central Vétérinaire pour analyse.

VI- Etat de la végétation

Le jaunissement des formations végétales se poursuit de même que la fructification des essences forestières comme les *Cassia siberiana* (Sindjan), *Detarium microcarpum* (Tabaacoumpa), l'*Adansonia digitata* (Zira) et les *Guiera senegalensis* (Koundjiè).

La faune sauvage dispose d'un bon habitat avec des points d'eau bien fournis.

VII- Situation halieutique (non parvenue)

VIII- Situation des marchés agricoles

La décade a été caractérisée par la baisse des prix aux producteurs des céréales sèches. S'agissant du riz, on note de légers mouvements de baisse de prix sur les marchés ruraux et une relative stabilité des prix aussi bien sur les marchés de consommation que sur ceux de gros. Cependant, le prix du mil et du sorgho affiche une hausse sur les marchés de gros du District de Bamako.

Au cours de la période, sur les marchés ruraux de référence, les prix ont été de :

- 106 F CFA le kilogramme pour le mil à Monimpébougou en baisse par rapport à la décade précédente ;
- 105 F le kilogramme pour le sorgho à Koutiala en hausse par rapport à la décade précédente;
- 85 F le kilogramme pour le maïs à M'Pessoba stable par rapport à la décade précédente ;
- 225 F le kilogramme pour le riz local « Gambiaka » à Niono en baisse par rapport à la décade dernière.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette, comprise entre :

- 125 F CFA le kilogramme pour le maïs à Sikasso Centre;
- et 250 F CFA le kilogramme pour le mil à Kayes.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre :

- 290 F CFA le kilogramme pour le riz RM40 importé à Ségou Centre ;
- et 600 F CFA le kilogramme pour le riz étuvé blanc importé à Kayes.

Pour ce qui concerne les riz locaux, leurs prix au détail ont varié dans les capitales régionales dans une fourchette comprise entre 300 F CFA le kilogramme pour le riz étuvé blanc à Sikasso et Mopti et 400 F CFA le kilogramme pour le riz local Gambiaka à Kayes.

Dans le District de Bamako, les prix à la consommation sont restés stables par rapport à la semaine écoulée. Ils ont été de 175 F CFA le kilogramme pour le maïs, 200 F pour le mil et le sorgho, 250 F pour le sorgho et le maïs pilés, 275 F pour le mil pilé et le niébé, 300 F pour le riz RM40 importé (Exonéré), 350 F pour le riz local Gambiaka (tout venant), 400 F pour le fonio, 425 F pour le riz BB importé parfumé et 550 F CFA le kilogramme pour le riz étuvé rouge importé.

Par rapport à la même période de l'année dernière, les prix sont en hausse pour le mil et le sorgho et en baisse pour le riz RM40 importé, le maïs et le riz local Gambiaka. Comparés aux prix moyens des cinq dernières années, les niveaux de prix de cette année sont en hausse pour toutes les céréales.

IX- Perspectives

Sur le plan météorologique, on assistera au renforcement des hautes pressions sur l'Afrique du Nord et le Sahara ainsi qu'au retrait des hautes pressions de l'hémisphère sud du Golfe de Guinée. Cette situation favorisera le retour du flux d'alizé de Nord-Est sur l'ensemble du pays excepté l'extrême sud où l'air humide se maintiendra.

Sur le plan forestier, la perte du feuillage se poursuivra pour beaucoup d'arbres.

X - Avis et Conseils

(Valables du 1^{er} au 10 Novembre 2009)

1. Il est demandé aux paysans de mettre les produits récoltés dans les lieux appropriés en vue de les protéger contre les éventuelles pluies.
2. Il est demandé aux éleveurs et agro éleveurs de veuillez au respect des textes réglementaires pour l'utilisation des pistes pastorales et des gîtes d'étapes ; de se mûrir des documents administratifs et zoo sanitaire prévus par la législation en vigueur et les présenter à toute réquisition en cas de besoin.
3. Il est demandé aux planteurs de procéder aux travaux de protection des nouvelles plantations contre les feux de brousse et la dent du bétail.

Bamako, le 03 novembre 2009

Le GTPA

Etaient présents :

- **Le représentant du Centre Nationale de Lutte Contre le Criquet Pèlerin (CNLCP)**
- **Le représentant de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT)**
- **Le représentant de la CAFO**
- **Le représentant de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF)**
- **Et les représentants de la Direction Nationale de la Météorologie (DNM).**

PLUVIOMETRIE DECADEIRE (mm)

Période du 21 au 31 octobre 2009

N°	STATIONS	PLUIES DECADEIRES				CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES			
		PD09	NJD09	PD08	ND	PC09	NJPC	PC08	CN	PD09/ND	PC09/CN	PC09/PC08	PD09/PD08
1	KAYES	3.8	1	28.9	8.9	732.1	57	751.8	586.2	43	125	97	13
2	NIORO DU SAHEL	4.0	1	0.0	2.7	525.4	45	699.0	403.1	148	130	75	*
3	YELIMANE	7.1	1	0.7	3.8	545.8	49	579.0	429.5	187	127	94	*
4	DIEMA	25.0	1	0.0	4.8	527.5	40	449.7	558.5	*	94	117	*
5	MAHINA	-9.9	-9.9	0.0	4.8	-9.9	-9.9	904.8	797.3	-9.9	-9.9	-9.9	-9.9
6	BAFOULABE	22.0	1	4.0	5.9	595.2*	32*	628.0	725.2	*	82	95	*
7	KITA	14.1	2	1.0	7.2	968.0	79	805.1	874.2	196	111	120	*
8	KENIEBA	17.7	2	0.0	15.6	1380.3	74	748.8	1021.0	113	135	184	*
9	KOULIKORO	26.0	2	0.0	6.7	1015.7	56	875.7	760.6	*	134	116	*
10	BAMAKO VILLE	32.6	4	0.3	14.5	1015.2	78	1301.3	919.3	*	110	78	*
11	BAMAKO SENOU	28.2	4	0.4	15.6	902.7	75	1167.5	851.3	181	106	77	*
12	SOTUBA	25.0	2	0.0	15.6	879.0	62	927.8	883.8	160	99	95	*
13	KATIBOUGOU	15.7	4	0.0	6.7	967.6	68	858.7	760.6	*	127	113	*
14	KATI-HAUT	6.2	1	0.0	0.4	992.6	55	932.1	693.2	*	143	106	*
15	BAGUINEDA	13.0	2	0.0	11.7	735	50	698.0	807.1	111	91	105	*
16	OUELESSEBOUG,	65.3	3	0.0	19.1	1216.9	66	958.6	915.8	*	133	127	*
17	DIOILA	27.6	3	0.0	9.6	709.0	68	913.0	924.7	*	77	78	*
18	BANKOUMANA	28.0	1	0.0	16.3	821.4	49	779.5	884.0	172	93	105	*
19	KOLOKANI	9.3	1	0.0	4.6	910.4	52	983.7	677.0	*	134	93	*
20	DIDIENI	20.6	2	0.0	0.5	603.6	60	731.1	616.7	*	98	83	*
21	NARA	27.4	2	0.0	2.9	476.5	44	547.9	374.5	*	127	87	*
22	BANAMBA	19.7	2	0.0	7.7	452.3	38	715.7	628.8	*	72	63	*
23	KANGABA	61.0	4	0.0	17.2	971.5	69	953.8	987.8	*	98	102	*
24	SIKASSO	140.0	6	29.6	19.6	1124.7	93	863.3	1035.8	*	109	130	*
25	BOUGOUNI	30.7	5	1.3	13.8	875.8	86	1282.3	1059.8	*	83	68	*
26	YANFOLILA	15.0	3	3.0	10.0	1206.5	63	1075.0	1057.2	150	114	112	*
27	KOUTIALA	53.1	4	0.7	7.2	883.7	79	714.0	822.8	*	107	124	*
28	N'TARLA IRCT	104.0	4	0.0	7.6	902.3	56	760.7	788.9	*	114	119	*
29	KADIOLO	35.0	4	9.0	16.0	811.0	55	910.0	979.7	*	83	89	*
30	KOLONDIÉBA	22.0	4	0.0	15.4	992.5	58	1344.0	969.6	143	102	74	*
31	YOROSSO	26.0	2	0.0	7.1	1026.0	59	684.0	740.0	*	139	150	*
32	SEGOU	17.1	3	0.0	5.0	710.8	55	613.8	604.7	*	118	116	*
33	SAN	100.9	3	0.0	4.9	826.6	65	555.7	655.1	*	126	149	*
34	KONOBOUGOU	-9.9	-9.9	0.0	7.4	536.5*	33*	411.0	724.1	-9.9	74	131	-9.9
35	KE-MACINA	6.0	1	0.0	9.5	432.5	32	624.5	717.0	63	60	69	*
36	BAROUELI	-9.9	-9.9	0.0	6.0	572.4*	34*	557.2	666.7	-9.9	86	103	-9.9
37	BLA	65.0	2	0.0	6.6	705.0	45	763.0	672.8	*	105	92	*
38	NIONO	72.0	1	0.0	4.0	560.0	34	641.0	446.9	*	125	87	*
39	TOMINIAN	24.0	3	0.0	7.2	562.7	46	556.0	630.7	*	89	101	*
40	MOPTI	39.8	3	0.0	2.5	555.3	53	603.3	427.9	*	130	92	*
41	HOMBORI	2.5	3	0.0	2.2	374.4	42	276.5	323.3	114	116	135	*
42	BANDIAGARA	0.0	0	0.0	2.9	504.3	32	469.7	461.8	0	109	107	-999
43	BANKASS	24.0	3	0.0	4.4	475.6	37	503.0	532.0	*	89	95	*
44	DJENNE	77.0	1	0.0	6.2	487.6	38	477.0	498.5	*	98	102	*
45	KORO	11.0	3	0.0	5.0	428.3	39	456.7	480.6	*	89	94	*
46	TENENKOU	0.0	0	0.0	0.0	364.0	27	270.0	332.5	-999	109	135	-999
47	DOUMENTZA	18.0	1	0.0	6.3	521.7	34	404.6	401.0	*	130	129	*
48	GAO	6.2	3	0.0	0.0	242.3	30	180.7	176.1	*	138	134	*
49	MENAKA	11.1	2	0.0	0.8	218.8	21	267.0	202.2	*	108	82	*
50	ANSONGO	0.0	0	0.0	0.5	118.6	13	223.3	219.0	0	54	53	-999
51	BOUREM	0.0	0	0.0	0.3	77.0	14	76.8	129.3	0	60	100	-999
52	TOMBOUCTOU	0.6	1	0.0	0.1	191.3	25	143.3	160.4	*	119	133	*
53	G-RHAROUS	0.0	0	0.0	0.4	179.0	10	21.0	117.9	0	152	*	-999
54	GOUNDAM	7.0	1	0.0	0.2	164.0	13	245.0	167.7	*	98	67	*
55	DIRE	9.0	1	0.0	0.6	167.0	11	244.0	196.9	*	85	68	*
56	KIDAL	0.4	1	0.0	0.4	115.6	20	101.4	116.2	100	99	114	*
57	TESSALIT	0.0	0	0.0	0.0	76.0	9	69.8	67.8	-999	112	109	-999

PD: Pluies décadaires ND: Normale décadaire NJD: Nbre de jours de pluie de la décade PC: pluie cumulée (-9.9) = donnée manquante * = >200%
X09 et X08: paramètres des années 2009 et 2008 NJPC: nbre de jours de pluie cumulés (-999) = pluies 08 et 07 nulles CN: cumul Normal